L'Association des Amis de Jean Bosco recrute

TRAVAILLEUR SOCIAL H/F

Service Logement

CAEN – CDD temps partiel – 24h hebdomadaire

Le Service Logement propose à des personnes isolées ou à des familles ayant des difficultés d'accès à un logement autonome différentes mesures d'accompagnement (ASLL, IML, bail glissant …)

DESCRIPTION DU POSTE

Au sein du Service Logement (ASLL, IML…), il/elle accompagne les ménages dans l'accès ou le maintien dans le logement, en favorisant leur autonomie et leur insertion sociale.

MISSIONS PRINCIPALES

-Favoriser l'accès, le maintien et l'autonomie dans le logement, notamment par des visites à domicile et la levée des freins périphériques à l'insertion.

-Élaborer et mettre en œuvre un accompagnement individualisé, en lien avec les partenaires du territoire.

-Développer et entretenir un réseau partenarial au service des personnes accompagnées.

PROFIL

- Diplôme de travail social idéalement (CESF, ASS, ES…) ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire (2 équipes différentes sur un même site) ;
- Rigueur administrative, suivi des échéances et autonomie ;
- Utilisation de Word, Excel, Outlook exigée.

L'AAJB EN BREF

- **41** établissements et services
- Plus de **11.500** hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- **750** professionnels
- **10** directions d'établissements
- Un **champ d'action** riche : handicap, protection de l'enfance, hébergement/logement, insertion professionnelle, personnes âgées, asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 09/10/2026

CONDITIONS

Type de contrat : CDD – 4 mois

Rémunération : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur CCNT 66

Autre : Permis B

Poste à pourvoir : Dès que possible

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à M. Bertani : logement@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures :**30/10/26**

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches